

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

DFASP 2 – 5^{ème} Année des Etudes de PHARMACIE

*Approuvées par le Conseil de la Faculté du 29 juin 2020
Approuvées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 10 septembre 2020*

1. INSCRIPTIONS – TRANSFERTS – REORIENTATIONS (Hors études de Pharmacie) – CHANGEMENT de FILIERE

L'inscription administrative est obligatoire avant le début des enseignements ou des stages.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP1 et DFASP 2 correspondant respectivement aux 4^{ème} et 5^{ème} années d'études).

Une de ces deux années ne peut pas faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'université sur avis du Directeur de l'UFR dispensant les formations pharmaceutiques (article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013 modifié).

Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

Les demandes de transfert « arrivée » et « départ » ne sont recevables qu'en fin de 5^{ème} année validée en totalité, c'est-à-dire le DFASP validé (120 ECTS acquis).

En cas de réorientation, hors études de Pharmacie, toute UE acquise est capitalisable (ECTS acquis).

En cas de changement de filière par rapport à celle choisie en 4^{ème} année, une demande écrite accompagnée de l'avis des enseignants responsables de la filière souhaitée devra être déposée à la scolarité au plus tard le 10 juillet de l'année en cours.

2. ORGANISATION des ENSEIGNEMENTS

2.1. REGLES GENERALES et DISPOSITIONS PARTICULIERES

2.1.1. ARCHITECTURE ET PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION

Chaque diplôme est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE).
A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS).

Un semestre correspondant à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent.

Une année universitaire se compose de deux semestres : elle correspond un total de 60 crédits (ECTS).

2.1.2. PRINCIPES DE VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS CREDITES

Les unités d'enseignement (UE) peuvent être acquises selon deux modalités :

- Par **CAPITALISATION** : lorsque l'UE est validée selon les critères définis dans le règlement d'examen, les crédits associés sont définitivement obtenus.
- Par **COMPENSATION** : lorsque la note obtenue à l'UE est insuffisante, celle-ci peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre. L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation, les crédits associés sont définitivement obtenus.

2.1.3. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'UFR PHARMACIE POUR LE CURSUS PHARMACEUTIQUE

Compensation entre semestres d'une même année :

Il n'y a pas de compensation entre semestres à l'intérieur d'une même année.

Note seuil (ou note éliminatoire) :

Toute note inférieure à 7/20 obtenue à un ou plusieurs UE et/ou éléments constitutifs (ELCO) engendre l'impossibilité de les compenser.

Il existe des :

- **UE fondamentales obligatoires** qui conditionnent la validation du semestre et de l'année.
- **UE de filières obligatoires**, qui sont des UE fondamentales spécifiques de la filière choisie (Officine, Industrie, Internat).
- **UE à choix obligatoires** qui comptent dans la validation du semestre et de l'année. Le choix s'effectue via l'ENT en début de semestre. Chaque étudiant doit impérativement choisir et valider semestriellement le nombre d'UE nécessaires pour l'année d'études concernée. Une affectation sera générée aléatoirement pour les étudiants n'ayant pas procédé à leur choix à la clôture de la campagne.
- **UE libres supplémentaires** inscrites comme supplément au diplôme mais qui ne permettent pas de capitaliser des ECTS et ne conditionnent pas la validation du semestre ni de l'année.
- **UE ou éléments constitutifs (ELCO) qui rentrent dans le cadre du Service Sanitaire des étudiants en santé.** Ils sont identifiés « SeSa » dans les maquettes.

-Séances de TP-ED : la présence des étudiants en TP et aux ED est obligatoire. Toute absence non justifiée et/ou non rattrapée sera sanctionnée par un zéro. Toute absence doit être portée à la connaissance de la scolarité dans les 5 jours qui suivent l'absence. Les étudiants manipulent en binômes ou éventuellement seuls.

Chaque étudiant doit satisfaire à toutes les épreuves écrites et pratiques des éléments constitutifs concernés (ELCO) correspondant à toutes les UE dispensées au cours de chacun des semestres.

2.1.4. DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLIQUABLES EN CAS DE CRISE SANITAIRE

L'expérience de l'année 2020 avec l'épidémie de COVID-19 nous amène à prévoir les adaptations nécessaires de MCC pour permettre une évaluation malgré une impossibilité à accueillir les étudiants à la faculté.

Ainsi, lorsqu'une adaptation est proposée pour faire face à une telle situation, elle sera mentionnée en italique et surlignée en jaune et il sera précisé « si crise sanitaire ».

2.2. Le CERTIFICAT DE SYNTHESE PHARMACEUTIQUE (CSP)

Les étudiants n'ayant pas validé le CSP au cours de la 4^{ème} année doivent le présenter à nouveau en 5^{ème} année.

Le programme de cet examen porte sur les enseignements de la formation commune de base des études pharmaceutiques : 2^{ème} année, 3^{ème} année et 1^{er} semestre de 4^{ème} année.

L'examen est un oral de 10 minutes avec préparation préalable de 20 minutes.

L'évaluation s'opère par l'attribution du niveau A, B, C, D ou E. Les niveaux A, B et C confèrent la validation du CSP ; les niveaux D et E ne le valident pas.

En cas d'ajournement à la première session, le candidat doit se présenter à la seconde session.

La première session a lieu en janvier et la seconde en février de l'année universitaire en cours.

La non validation du CSP en fin de 5^{ème} année entrainera le redoublement de cette année d'études.

2.3. SERVICE SANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE (SeSa)

Selon le décret et l'arrêté du 12 juin 2018, les étudiants en santé doivent réaliser un Service Sanitaire au cours de leur formation.

La préparation et la réalisation de l'action ainsi que son évaluation, sont organisées en DFASP2 (5^{ème} année), sur le temps de stage hospitalier.

Pour les filières Officine et Industrie, la préparation est organisée au 1^{er} semestre et la réalisation/évaluation sont organisées au 2^{ème} semestre.

Pour la filière Internat, préparation, réalisation et évaluation sont organisées au 2^{ème} semestre.

Le choix de l'action s'effectue au mérite selon les modalités du choix des stages hospitalo-universitaire de 5^{ème} année.

A l'issue de l'évaluation, le Service Sanitaire doit être validé pour pouvoir accéder à la 6^{ème} année. Une attestation de validation du Service Sanitaire est fournie à l'étudiant.

La non validation du SeSa entrainera donc le redoublement.

2.4. LES ENSEIGNEMENTS PAR FILIERE

Filière OFFICINE

Conditions d'accès :

Avoir validé la 4^{ème} année filière officine ou, sur dérogation accordée par le Doyen, après dépôt à la scolarité au plus tard le 10 juillet, d'une demande motivée de changement de filière (lettre de motivation et analyse du relevé de notes du 2^{ème} semestre de 4^{ème} année) ainsi qu'un avis préalable des enseignants responsables de la filière officine.

2.4.1. SEMESTRE 3

Le semestre 3 comprend :

- 1 stage hospitalo-universitaire (15 ECTS)
- 2 UE de filière (12 ECTS)
- 1 UE à choix de filière officine (3 ECTS)

2.4.1.1. Le STAGE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DU PREMIER SEMESTRE [EPH5C1ST] (15 ECTS)

La campagne des vœux et de désistement se déroule par l'ENT sur l'application des choix de stage, au printemps et au plus tard en juin/juillet précédent l'entrée en 5^{ème} année. La première période de stage (semestre d'hiver) se déroule à mi-temps (le matin) de début septembre à fin février.

La validation du stage hospitalier dépend :

- de la validation des fonctions hospitalières par le chef du service hospitalier après avis du tuteur de stage. Sont pris en compte les critères suivants : assiduité, interventions de l'étudiant(e), rigueur, implication dans la vie du service...

- et de la présentation d'un poster (format portrait 0,85m x 1m), devant un jury composé de 3 professionnels hospitaliers et/ou universitaires et/ou hospitalo-universitaires.

L'étudiant(e) aura rédigé et déposé auprès de la scolarité (10 jours avant la présentation du poster) un résumé de poster (modèle de résumé disponible sur le site intranet de la Faculté) qui servira de base d'interrogation lors de la présentation.

Cette session de posters a lieu en février.

Le désistement au stage entraîne de fait le redoublement.

2.4.1.2. Les UE de FILIERE

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH5C1U3		UE51-OFF01 Prise en charge des pathologies chroniques à l'officine				60	6
E5EC1CM3	60 h	Exercice officinal (économie de la santé, communication déontologie-éthique, coopération multi-acteurs) (CM 36h + ED 24h)	Contrôle continu	Oral		60	

EPH5C1U4	UE51-OFF02 Organisation de l'Officine et son environnement					60	6
E5EC1CM4	60 h	Organisation de l'officine et son environnement (CM 40h + ED 20h)	Ecrit	2 h	60		

2.4.1.3. LES UE à CHOIX

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH5C1X3	UE51-OFF01C Mycologie appliquée					30	3
EPH5C1Y1	30 h	Mycologie appliquée (CM 24h)	Ecrit		45 mn	20	
EPH5C1Y2		TP (6h)	Contrôle continu	exam TP <i>Ecrit*</i>	45 mn	10	
EPH5C1X4	UE51-OFF02C Les conseils à l'Officine appliqués aux besoins métaboliques					30	3
EPH5C1Y3	30 h	Les conseils à l'officine appliqués aux besoins métaboliques (CM 28,5h + ED 1,5h)	Contrôle continu	Ecrit	45 mn	30	
EPH5C1X5	UE51-OFF03C Dispositifs médicaux						3
EPH5C1Y4	30 h	Dispositifs médicaux (CM 19h + ED 11h)	Ecrit	Ecrit	30 mn	30	
EPH5C1X7	UE51-OFF04C Analyse, Optimisation et Réévaluation pharmaceutiques d'une prescription médicamenteuse suspendue en 2020-2021					30	3
EPH5C1Y7	30 h	Analyse, Optimisation et Réévaluation pharmaceutiques d'une prescription médicamenteuse (CM 18h + ED 6h + TPE 6h)	Oral	Oral		30	

**si crise sanitaire*

2.4.1.4. VALIDATION du SEMESTRE 3

Le semestre 3 du DFA SP (5^{ème} année) filière officine est acquis uniquement si :

- les 2 UE de filière officine sont validées ou compensées,
- l'UE à choix de filière officine est validée ou compensée,
- le stage hospitalier est validé.

2.4.2. SEMESTRE 4

Le semestre 4 du DFA SP (5^{ème} année) est constitué de :

- . 1 stage hospitalo-universitaire (15 ECTS)
- . 2 UE de filière officine (12 ECTS)
- . 1 UE à choix de la filière officine ou multifilière (3 ECTS).

2.4.2.1. Le STAGE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DU SEMESTRE 4 (15 ECTS) [EPH5D1ST]

Le 2^{ème} stage hospitalier sera réalisé dans un service différent du premier stage.

La campagne des vœux et de désistement se déroule par l'ENT sur l'application des choix de stage, en janvier de l'année universitaire en cours.

La seconde période de stage (semestre de printemps) se déroule à mi-temps (le matin) de début mars à fin août.

La validation du 2^{ème} stage s'opère selon les mêmes modalités que celles du 1^{er} stage.

La session de posters a lieu durant la première quinzaine du mois de juillet.

Le désistement au stage entraîne de fait le redoublement.

2.4.2.2. Les UE de FILIERE

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH5D1U5	UE52-OFF01 Prise en charge des pathologies aiguës à l'officine					60	6
E5EC1CM5	60 h	Analyse pharmaceutique et dispensation (CM 37h + ED 23h)	Contrôle continu	Oral		60	
EPH5D1U6	UE52-OFF02 Phytothérapie, Aromathérapie, Homéopathie					60	6
E5EC1CM6	60 h	Phytothérapie, aromathérapie (CM 17h + ED 23h), homéopathie (CM 20h)	Ecrit + oral (Ecrit/40 + 1 oral/20)	Ecrits/40 (+ Note oral /20 reportée)	45 mn	60	

2.4.2.3. Les UE à CHOIX

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH5D1X6	UE52-OFF01C Dermopharmacie et Conseils en cosmétologie					30	3
EPH5D1Y2	30 h	Dermopharmacie, conseils en cosmétologie (CM 21h + ED 6h + TP 3h)	Ecrit Rapport écrit*		45 mn	30	
EPH5D1X7	UE52-OFF02C Nutrithérapie et prévention des pathologies nutritionnelles						3
EPH5D1Y3	20h	Diétothérapie (CM)	Ecrit		30 mn	20	
EPH5D1Y4	10h	ED de nutrithérapie	Contrôle continu	Ecrit	30 mn	10	

***si crise sanitaire**

Les étudiants ayant validé l'UE MF 01 Nutrithérapie et prévention des pathologies nutritionnelles en 4^{ème} année (DFA SP1) ne pourront la choisir en 5^{ème} année.

2.4.2.4. VALIDATION du SEMESTRE 4

Le semestre 4 du DFA SP (5^{ème} année) filière officine est acquis uniquement si :

- les 2 UE de filière sont validées ou compensées,
- l'UE à choix de filière officine ou multifilière est validée ou compensée,
- le stage hospitalier est validé.

2.4.2.5. Attestation de formation à la vaccination antigrippale

Afin de pouvoir vacciner à l'officine des patients contre la grippe (expérimentation décidée par le ministère), une formation à la vaccination antigrippale est intégrée dans le cursus de l'étudiant. Cette formation comprend une partie théorique et une partie pratique.

L'étudiant ayant :

- assisté à la partie théorique (présence contrôlée) contenue dans l'UE51-OFF 01 Prise en charge des pathologies chroniques à l'officine
- validé la partie pratique (réalisée pendant le stage hospitalier) se verra décerner une attestation de formation à la vaccination antigrippale.

2.4. LES ENSEIGNEMENTS PAR FILIERE

Filière INDUSTRIE

Conditions d'accès :

Avoir validé la 4^{ème} année filière industrie ou sur dérogation accordée par le Doyen après dépôt à la scolarité, au plus tard le 10 juillet, d'une demande motivée de changement de filière (lettre de motivation et relevés de notes du 2^{ème} semestre de 4^{ème} année).

Les responsables de la filière auront au préalable auditionné l'étudiant(e) et émis un avis sur sa demande.

Caractère obligatoire des enseignements :

Les enseignements de la filière industrie sont obligatoires. De ce fait, la présence sera contrôlée lors des enseignements.

Il est toléré :

- 3 absences pour une UE de 60h
- 2 absences pour une UE de 30h.

Un étudiant qui aura dépassé ce seuil d'absences tolérées pour une UE, ne sera pas autorisé à se présenter à la 1^{ère} session de l'examen de l'UE concernée et pour laquelle il aura la note de 0.

L'étudiant se présentera à la 2^{ème} session d'examens.

2.4.1. SEMESTRE 3

Pour la filière industrie le semestre 3 du DFA SP (5^{ème} année) est constitué d'un stage hospitalo-universitaire (30 ECTS).

2.4.1.1. Le STAGE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE FILIERE INDUSTRIE (30 ECTS) [EPh5C2ST]

La campagne des vœux et de désistement se déroule par l'ENT sur l'application des choix de stage, au printemps et au plus tard en juin/juillet précédent l'entrée en 5^{ème} année.

Le stage a une durée de cinq mois à temps plein, répartie de début septembre à fin février.

La validation du stage hospitalier dépend :

- de la validation des fonctions hospitalières par le chef du service hospitalier après avis du tuteur de stage. Sont pris en compte les critères suivants : assiduité, interventions de l'étudiant(e), rigueur, implication dans la vie du service ...

- et de la présentation d'un poster (format portrait 0,85m x 1m), devant un jury composé de 3 professionnels hospitaliers et/ou universitaires et/ou hospitalo-universitaires.

L'étudiant(e) aura rédigé et déposé auprès de la scolarité (10 jours avant la présentation du poster) un résumé de poster qui servira de base d'interrogation lors de la présentation.

Cette session de posters a lieu pendant le mois février.

Le désistement au stage entraîne de fait le redoublement.

2.4.1.2. ENSEIGNEMENTS

Les enseignements des UE qui seront à valider au cours du semestre 4 du DFA SP (5^{ème} année) commenceront dès le début du mois de septembre à raison de 2 après-midi par semaine.

2.4.1.3. VALIDATION du SEMESTRE 3

Le semestre 3 de 5^{ème} année filière industrie est acquis si le stage hospitalier est validé.

2.4.2. SEMESTRE 4

Le semestre 4 du DFA SP (5^{ème} année) est constitué de :

- 2 UE de filière (12 ECTS)
- 1 UE à choix de la filière industrie ou multifilière (3 ECTS)
- Le stage d'application en industrie (15 ECTS)

2.4.2.1. Les UE de FILIERE

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH5D2U3	UE52-IND01 Enregistrement et économie du médicament et autres produits de santé				60	6	
E5EC1CO3	60 h	Enregistrement et économie du médicament (CM)	Ecrit		2 h	60	
EPH5D2U4	UE52-IND02 Production, distribution et valorisation des produits de santé/qualité				60	6	
E5EC1CO4	60 h	Production, distribution et valorisation des produits de santé (CM)	Ecrit		2 h	60	

2.4.2.2. Les UE à CHOIX

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH5D2X5	UE52-IND01C Economie de la Santé				30	3	
EPH5D2Y1	30 h	Economie de la santé (CM)	Ecrit <i>Rapport écrit*</i>		45 mn	30	
EPH5D2X6	UE52-IND02C Marketing				30	3	
EPH5D2Y2	30 h	Marketing (CM)	Présentation orale			30	
EPH5D2X7	UE52-IND03C Analyse chimique industrielle				30	3	
EPH5D2Y3	30 h	Analyse chimique industrielle (CM)	Rapport écrit	Ecrit	45 mn	30	

**si crise sanitaire*

2.4.2.3. Le STAGE d'APPLICATION EN INDUSTRIE [EPH5D2ST]

Le stage d'application en Industrie, d'une durée minimale de 3 mois, doit être effectué en France ou à l'étranger. Le stage donne lieu à l'élaboration d'un mémoire qui sera présenté devant un jury d'enseignants et de professionnels de l'Industrie pharmaceutique.

Le mode d'évaluation du stage en industrie s'opère de la manière suivante :

- Mémoire + fiche évaluation du stage, noté sur 60
- Présentation orale notée sur 60

La non validation du stage d'application en industrie entraîne le redoublement.

2.4.2.4. VALIDATION du SEMESTRE 4

Le semestre 4 du DFA SP (5^{ème} année) filière industrie est acquis si :

- les 2 UE de filière sont validées ou compensées
- l'UE à choix ou multifilière est validée ou compensée
- le stage d'application est validé.

2.4. LES ENSEIGNEMENTS PAR FILIERE

Filière INTERNAT

Conditions d'accès :

Avoir validé la 4^{ème} année filière internat ou sur dérogation accordée par le Doyen après dépôt à la scolarité d'une demande motivée (lettre de motivation et relevés de notes du 2^{ème} semestre de 4^{ème} année).

Les responsables de la filière internat auront émis préalablement un avis sur la demande de l'étudiant(e) après l'avoir auditionné(e).

2.4.1. SEMESTRE 3

Pour la filière internat le semestre 3 du DFA SP (5^{ème} année) est constitué de :

- 3 UE de filière (30 ECTS)

2.4.1.1. Les UE de FILIERE

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature et Durée de l'épreuve		Note max	ECTS	
			Session 1	Session 2			
EPH5C3U8	UE51-INT01 Dossiers Biologiques					100	10
E5EC01C8	100h avec travail perso	Infectiologie, hématologie, immunologie, biochimie (CM)	Ecrit 3 cas cliniques (3x60 points)+ 20 QCM (40 points) (durée voir ci-dessous)	Ecrit 3 cas clinique s (2x80 points + 1x60 points) 1h30	220		
EPH5C3U9	UE51-INT02 Internat section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement – Section 5 : Sciences du médicament					100	10
E5EC01C9	100h avec travail perso	Epidémiologie, toxicologie, pharmacodynamie, galénique, médicaments des grandes pathologies, hémato-immuno-intervention (CM)	Ecrit 2 cas cliniques (2x60 points) + 40 QCM (80 points) (durée voir ci-dessous)	Ecrit 2 cas clinique s (2x100 points) 1h30	200		
EPH5C3U0	UE51-INT03 Exercices Internat 3 Sections 1, 2 et 5					100	10
E5EC01C0	100h avec travail perso	Statistiques, chimie organique, chimie analytique, radioactivité, enzymologie, pharmacocinétique (CM)	Ecrit 2h 5 exercices (5 x 40 points)		200		

2.4.1.2. VALIDATION du SEMESTRE 3

1^{ère} session : Les examens du semestre 3 du DFA SP (5^{ème} année) se dérouleront selon les modalités du concours de l'Internat :

- Epreuve d'une durée de 180 minutes (3h00) composée de 5 cas cliniques médicaments et biologie : 5 cas à 60 points chacun (3 cas cliniques contribuent au calcul de l'UE51-INT01 *Dossiers biologiques* et 2 cas cliniques contribuent au calcul de l'UE 51-INT02 *Internat sections 3 et 5*)
- Epreuve d'une durée de 90 minutes (1h30) composée de deux séries de QCM : 60 QCM à 2 points chacun (20 QCM contribuent au calcul de l'UE51-INT01 *Dossiers biologiques* et 40 QCM constituent l'UE51-INT02 *Internat sections 3 et 5*)
- Epreuve d'exercices : 5 exercices à 40 points chacun = 200 points, qui contribuent au calcul de l'UE51-INT03 *Exercices Internat 3 Sections 1, 2 et 5*.

2.4.2. SEMESTRE 4

Pour la filière internat le semestre 4 du DFA SP (5^{ème} année) est constitué d'un stage hospitalier à plein temps de 30 ECTS.

2.4.2.1. LE STAGE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE PLEIN TEMPS [EPH5D3ST]

La campagne des vœux et de désistement se déroule par l'ENT sur l'application des choix de stage, en janvier de l'année en cours.

Le désistement au stage entraîne de fait le redoublement.

Le stage se déroule de début mars à fin août. La validation du stage hospitalier dépend :

- de la validation des fonctions hospitalières par le chef du service hospitalier après avis du tuteur de stage. Sont pris en compte les critères suivants : assiduité, interventions de l'étudiant(e), rigueur, implication dans la vie du service ...

- et de la présentation d'un poster (format portrait 0,85m x 1m), devant un jury composé de 3 professionnels hospitaliers et/ou universitaires et/ou hospitalo-universitaires.

Au préalable, l'étudiant(e) aura rédigé et déposé auprès de la scolarité un résumé de poster qui servira de base d'interrogation lors de la présentation.

Cette session de posters a lieu pendant la première quinzaine du mois de juillet.

2.4.2.2. VALIDATION du SEMESTRE 4

Le semestre 4 du DFA SP (5^{ème} année) filière internat est acquis uniquement si le stage hospitalier est validé.

2.5. LES UE MULTIFILIERES

2.5.1. LES UE MULTIFILIERE POUR LE SEMESTRE 4

Codes APOGEE	Heures Cours	UE – Eléments constitutifs	Nature de l'épreuve		Durée Epreuve	Note max	ECTS
			Session 1	Session 2			
EPH5DMX8	UE52-MF01C Approfondissement de la recherche en pharmacochimie (Officine, Industrie*, Internat, Recherche*)						
EPH5DMY8	30 h	Approfondissement de la recherche en pharmacochimie (CM 10h + TP 20h)	Rapport écrit + oral			30	
EPH5DMX9	UE52-MF02C Approfondissement de la recherche en Oncopharmacologie (Officine, Industrie*, Internat, Recherche*)						
EPH5DMY9	30 h	Approfondissement de la recherche en oncopharmacologie (24 h TP – 6 h ED)	Oral			30	
EPH5DMX0	UE52-MF03C Pharmacochimie oncologique : conception et évaluation de nouveaux agents anticancéreux (Officine, Industrie*, Internat, Recherche*)						
EPH5DMY0	30 h	Pharmacochimie oncologique (CM 2h + TP 28h)	Poster	Oral		30	

Les étudiants doublant ayant validé l'UEMF 07 Pharmacie et éco citoyenneté [EPH5DMX7] antérieurement à 2017-2018 en conservent le bénéfice et les ECTS associés.

* Filière(s) dominante(s)

3. ORGANISATION des EXAMENS - VALIDATION

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre.

Les examens des UE de filière et des UE à choix peuvent avoir lieu pendant les séances d'enseignement ou à l'issue de celles-ci.

Pour tous les types d'UE (fondamentale, à choix, de filière) et pour les deux sessions, les épreuves écrites peuvent se présenter sous forme de questions rédactionnelles, de QCM, de QROC, de cas cliniques ou de dossiers biologiques.

Les seuls modèles de calculatrices autorisées sont :

CASIO FX 92 COLLEGE 2D et 2D+

HP 30 S

SHARP EL-531 RH et VH

TI-30 X IIB et B MULTIVIEW TM

TI-36 X II

A l'issue de la première session, la note de chaque UE est égale à la moyenne des notes obtenues aux ELCO. Pour toute UE non validée ou non compensée, les ELCO dont la note est inférieure à 10/20 devront être repassés en seconde session.

A l'issue de la seconde session, la note de chaque UE est égale à la moyenne des notes obtenues aux ELCO acquises lors de la première session et des notes obtenues aux ELCO de la seconde session.

3.1. CRITERES DE VALIDATION DES CONNAISSANCES des ELCO, UE, SEMESTRE

NIVEAU ENSEIGNEMENT	VALIDATION	CONDITIONS DE VALIDATION
ELCO	Validé	Si note ELCO $\geq 10/20$
ELCO	Compensation entre ELCO à l'intérieur d'une même UE	Si note ELCO $\geq 7/20$ et note UE $\geq 10/20$
UE	acquise par capitalisation	Si note UE $\geq 10/20$ et note à chaque ELCO $\geq 7/20$
UE	compensation entre elles à l'intérieur d'un même semestre	Si note UE $\geq 7/20$ et note à chaque ELCO $\geq 7/20$ et note Semestre $\geq 10/20$
SEMESTRE	Validé par capitalisation	Si note Semestre $\geq 10/20$ et acquisition de chaque UE (par capitalisation ou compensation)
SEMESTRE	Pas de compensation entre semestres d'une même année	

3.2. VALIDATION de l'ANNEE

NIVEAU ENSEIGNEMENT	VALIDATION	CONDITIONS DE VALIDATION
ANNEE	Admis	Si note de l'Année $\geq 10/20$ et note de chaque Semestre $\geq 10/20$ sans note éliminatoire et validation d'enseignements annuels spécifiques à chaque année

L'année est validée uniquement si sont validés :

- les deux semestres,

Etudiants doublant : pour toute UE non validée ou non compensée, tous les ELCO devront être repassés. Pour un même semestre, une moyenne entre les notes des UE repassées et des UE acquises antérieurement sera effectuée. Les notes de TP d'au moins 12/20 acquises antérieurement pourront être conservées après accord de l'enseignant responsable.

Les stages validés restent acquis.

4. CHANGEMENT DE FILIERE

4.1. ACCES EN 6^{ème} ANNEE OFFICINE

Pour les étudiants issus d'une autre filière, sur dérogation accordée par le Doyen et après avis des enseignants responsables de la filière officine.

La demande motivée est à déposer au service de la scolarité au plus tard le 10 juillet.

4.2. ACCES EN 6^{ème} ANNEE INDUSTRIE

L'accès en 6^e année à l'issue de la 5^{ème} année Officine n'est pas envisageable.

L'accès en 6^e année industrie pour les étudiants ayant validé la 5^e année internat mais désirant changer de filière est possible, sous réserve des conditions suivantes à réaliser après les résultats de l'internat en janvier de l'année en cours :

- **Avoir déjà validé son stage hospitalier (6 mois à temps plein) de 5^e année.**

- Déposer un projet professionnel (**dossier de pré-inscription disponible à la scolarité**) au service de la scolarité avant le **15 février** de l'année universitaire en cours. Au vu de ce projet, une commission composée d'enseignants-chercheurs et d'industriels convoquera l'étudiant **avant le mois de Mars.**

A l'issue de cet entretien de motivation, la commission émettra un avis sur l'opportunité pour l'étudiant d'accéder aux étapes suivantes :

- Valider un examen établi par les responsables de la filière industrie sur la base du programme de 5^{ème} année Industrie.

Deux sessions sont proposées. La première représentant les examens de 1^{ère} session des UE obligatoires de 5^{ème} année industrie. Si la moyenne n'est pas obtenue à l'ensemble des UE de 1^{ère} session, alors une deuxième session est proposée et repose sur examen oral sur tout ou partie des UE défaillante en 1^{ère} session.

- Réaliser et valider un stage industriel de minimum 3 mois avant la rentrée universitaire de 6^e année (convention de stage signée par l'industriel, à ramener avant le 15 mars de l'année en cours)

5. UE LIBRES SUPPLEMENTAIRES

Une UE libre n'intervient pas dans la validation de l'année. Néanmoins, elle sera prise en compte sur le relevé de notes de l'année en tant que UE libre supplémentaire, sans attribution d'ECTS.

5.1 UE5-01LS Le C2i niveau 2 Métiers de Santé (C2i2ms) [EPH5C2I]

Les étudiants n'ayant pas obtenu la certification **C2i2ms** et souhaitant l'obtenir devront, en complément du module de formation C2i2ms obligatoire en 4^{ème} année, valider une formation pratique (travaux individuels et collaboratifs).

5.2. UE5-02LS Stage de recherche : [EPH5STG]

Ce stage d'une durée minimale d'un mois, doit être effectué dans le laboratoire public d'une équipe de recherche.

5.3 UE5-03LS Stage de découverte du monde du travail : [EPH5STD]

Ce stage, d'une durée minimale d'un mois, sera effectué dans le domaine de la santé (hors officine).

6. MODALITES DE CHOIX DES STAGES HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

Le choix des stages s'effectue selon l'ordre de mérite basé sur la moyenne résultant des deux notes suivantes :

- note de l'année obtenue à la 1^{ère} session
- note obtenue à l'UE42-01 « Préparation à la prise de fonction hospitalière » à la 1^{ère} session

1. Les étudiants de 4^{ème} année primant et doublant ainsi que les étudiants doublant de 5^{ème} année n'ayant pas validé le stage, sont classés ensemble selon ce principe

Viennent ensuite :

2. Les étudiants entrant directement en 5^{ème} année, classés entre eux par ordre alphabétique
3. Les étudiants en reprise d'études classés entre eux, par ordre alphabétique

7. OBTENTION DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP)

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018 le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques, correspondant au niveau master, est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir 120 crédits européens (ECTS) et le Certificat de Synthèse Pharmaceutique.

Le DFA est validé si :

- les 120 crédits ECTS du DFA-SP1 (4^{ème} année) et du DFA-SP2 (5^{ème} année) sont validés,
- le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) est validé.
- l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 validée

La validation du DFA est nécessaire pour s'inscrire en 6^{ème} année.